



DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE DES ÉLECTIONS DES DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE CÔTE D'IVOIRE DU 27 DECEMBRE 2025

07 janvier 2026

1. INTRODUCTION

Dans le cadre du projet d'observation citoyenne des élections, "Lafissu", qui vise à favoriser des élections inclusives et crédibles en impliquant les citoyens dans l'observation des processus électoraux et en menant des efforts de plaidoyer pour assurer la mise en œuvre des recommandations en vue d'une réforme électorale, la Maison de la société civile du centre (CRASC-Centre) a conduit une mission d'observation des Elections Législatives du 27 Décembre 2025 en Côte d'Ivoire.

En effet, après avoir mené une mission d'observation lors des élections présidentielles du 25 octobre 2025, la Maison de la société civile du centre (CRASC-Centre) a déployé des observateurs pour observer le processus électoral des élections législatives de 2025 en Côte d'Ivoire. Cette mission a couvert 31 circonscriptions électORALES réparties dans (10) dix régions et un district autonome de la Côte d'Ivoire. Il s'agit du Gbeke, de la Marahoué, du Iffou, du Moronou, du Gontougo, du Bounkani, de l'Indenie-Djuablin, du Belier, du Hambol, du N'zi et du District Autonome de Yamoussoukro.

Composée de 165 observateurs/observatrices soit 114 Hommes, 51 femmes dont 37% ont moins de 35 ans, la mission du CRASC CENTRE a suivi plusieurs étapes du processus électoral, notamment avant le scrutin, pendant le scrutin et après le scrutin.

Dans les 31 circonscriptions observées, le scrutin législatif a vu la participation de 225 candidats, dont 15 femmes contre 210 hommes pour 75 sièges à l'Assemblée nationale.

2. CONTEXTE POLITIQUE DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les élections législatives se sont tenues le 27 décembre 2025 pour renouveler les 255 sièges de l'Assemblée nationale dans l'ensemble des 205 circonscriptions électoralles du pays, conformément au décret présidentiel n°2025-656 du 30-31 juillet 2025. Ce calendrier répond à l'obligation constitutionnelle de tenir le scrutin avant l'expiration du mandat parlementaire, fixé à la fin de l'année législative selon l'article 90 de la Constitution ivoirienne et le Code électoral.

Sur le plan institutionnel, la Commission électorale indépendante (CEI) a encadré l'organisation du processus, bien avant la campagne électorale jusqu'à la formation des candidats et la mobilisation pour un scrutin « transparent » selon ses termes.

Le contexte politique général est profondément marqué par les résultats de l'élection présidentielle d'octobre 2025, où le président sortant Alassane Ouattara a été réélu à sa succession, dans un climat de tensions entre les acteurs politiques.

Sur la base de ces facteurs, les législatives se sont déroulées dans un pays politiquement biface :

Le RHDP (Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix), formation politique au pouvoir, à l'opposé, le PDCI-RDA (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire), autrefois parti dominant de l'histoire politique ivoirienne. Par ailleurs, le scrutin est marqué par le boycott du Parti des peuples africains – Côte d'Ivoire (PPA-CI) dirigé par l'ancien président Laurent Gbagbo qui argumente que « les conditions d'élections crédibles ne sont pas réunies » et demande au gouvernement de repousser la date du scrutin.

3. MÉTHODOLOGIE

15 observateurs de long terme ont été déployés avant le jour du scrutin dans 15 circonscriptions pour observer les activités de la campagne électorale. Puis, après le scrutin, ces observateurs long terme ont observé la proclamation des résultats dans 15 démembrements de la Commission Electorale indépendante notamment dans 06 Commissions Electorales Régionales, 03 Commissions Electorales Départementales, 01 Commission Electorale Sous-préfectorale et 08 Commissions Électorales Communales.



En outre, la mission d'observation a déployé 150 observateurs/observatrices de court terme le jour du scrutin dans 1200 bureaux de vote dans les zones identifiées comme étant à risque très élevé, à risque élevé et à risque moyen sur la base d'une évaluation préalable du risque de violence électorale réalisée par WANEP Côte d'Ivoire. Les bureaux de vote ont été choisis en fonction de critères tels que la population électorale, les tensions signalées et la participation électorale.

Les applications Apollo1 et KOBocollect ont été utilisées pour collecter les données avant, pendant et après le scrutin. Tous les observateurs/observatrices ont été formés conformément aux méthodologies internationales et régionales d'observation des élections et ont utilisé des formulaires spécifiques, personnalisés et des formulaires d'incidents critiques pour garantir l'impartialité et la cohérence des rapports.

Ce rapport préliminaire présente les premières conclusions de la mission d'observation du CRASC Centre lors de l'Élection des Députés à l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire (EDAN 2025). L'analyse se concentre sur les principales étapes du processus électoral, notamment avant le scrutin, pendant le scrutin et après le scrutin jusqu'à la proclamation des résultats.

4. RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS DES OBSERVATEURS DU CRASC CENTRE

Les résultats préliminaires présentés ci-dessous s'appuient sur les rapports de terrain du CRASC Centre et mettent en lumière les principales tendances et enjeux identifiés à différentes étapes du processus électoral en l'occurrence la campagne électorale, du jour du scrutin et des résultats provisoires au niveau de 15 Commissions électorales locales.

¹Le système « Apollo » est une plate-forme de gestion de données destinée à soutenir l'observation citoyenne des élections et d'autres efforts de collecte de données structurées à grande échelle. Il dispose des fonctionnalités de base nécessaires pour permettre aux analystes de gérer les rapports des observateurs, d'assurer le contrôle de la qualité des données et d'extraire les résultats.

AVANT LE SCRUTIN

A. Campagne électorale

La campagne électorale a démarré vendredi 19 décembre 2025, à 00 heure, a pris fin le 26 décembre 2025, à minuit conformément au calendrier de la CEI. Elle s'est relativement bien déroulée dans l'ensemble des circonscriptions observées. Le CRASC Centre a déployé 15 observateurs de long terme dans 10 chefs-lieux de régions et 05 départements des 31 circonscriptions de couverture de la mission d'observation.

- **Activité de la campagne électorale :** Sur les 55 activités de campagnes électorales observées, 18% se sont déroulées en milieu rural. 74% des activités observées étaient organisées par les candidats. 80% des activités de campagne électorale observée étaient des rassemblements populaires, 29% réunions politiques, 31% pour les activités de caravane, concert 9%, porte à porte 9%.
- **Participation des citoyens aux acitivités de la campagne :** Le niveau de participation des citoyens aux activités organisées était acceptable dans 69% des activités de campagne électorale observées. Par ailleurs, dans 60% des activités de campagnes observées le niveau de participation des femmes était aussi acceptable. Quant à la participation des jeunes, elle était considérable dans 45% des activités de campagne électorale observées.
- **Contexte sécuritaire de la campagne :** Les forces de sécurité et de défense étaient présentes durant les activités de campagne dans 69% des activités observées. Elles étaient essentiellement composées de la police 45%, de la gendarmerie 43% et les autres forces de sécurité à 12%.
- **Achat de l'électorat :** Dans 3% des activités de campagne électorale des candidats ont payé des gens pour qu'ils viennent à leur rassemblement. Par ailleurs, des candidats ont offert des dons en nature à l'électeurat dans 42% des activités observées. Pourtant cette pratique qui vise à influencer le vote de l'électeur est strictement encadrée et sanctionnée par le droit électoral Ivoirien.

- **Éducation des sélecteurs** : Dans 67% des activités de campagnes observées, les candidats ont informé leur public sur les droits et devoirs civiques du citoyen. Aussi faut-il ajouter que dans 89% des activités de campagnes électorales observées, les candidats ont sensibilisé leur public sur les élections apaisées.
- **Media** : Dans 89% des activités de campagnes électorales observées, les panneaux publicitaires et affiches étaient perceptibles. Dans 65% des activités de campagnes électorales observées les candidats ont utilisé la publicité dans les médias et réseaux sociaux pour promouvoir leur projet.
- **Harcèlement et intimidation** : Il n'y a eu aucune manifestation de violence liée au contexte de campagne dans les localités observées. Cependant, il y a eu des actes d'intimidation des militants d'un candidat durant la campagne électorale dans 2% des activités observées.

JOUR DU SCRUTIN

Sur la base des rapports de 125 observateurs de 1014 bureaux de vote, la mission d'observation du CRASC Centre présente les résultats préliminaires ci-dessous. L'analyse se concentre sur les principaux aspects du déroulement du scrutin, notamment la configuration des bureaux de vote, le vote, la fermeture, le dépouillement des bulletins de vote et l'annonce des résultats dans les bureaux de vote.

- **Arrivée aux bureaux de vote** : À leur arrivée au bureau de vote à 7h00, les observateurs du CRASC Centre ont signalé que des agents électoraux étaient présents dans 74% des bureaux de vote. Cependant, dans 6 % des bureaux de vote visités à 07h00, aucun agent électoral n'était présent au moment de l'arrivée.
- **Ouverture des bureaux de vote** : Tous les observateurs de CRASC Centre ont indiqué que les agents électoraux leur avaient permis d'observer le scrutin lors de l'ouverture officielle des bureaux de vote. À 8 h, 79% des bureaux de vote observés étaient ouverts. De plus, 18% ont ouvert avec un léger retard entre 8h01 et 8h30.

Ce retard était relativement plus élevé à Yamoussoukro, dans le Bounkani et dans le Moronou. De plus, 2% des bureaux de vote observés ont ouvert entre 8h31 et 9h00, principalement dans la région du Gbékê. Lors de l'ouverture des bureaux de vote, des observateurs nationaux et internationaux étaient présents dans 49% des bureaux de vote visités.

- **Mise en place du vote :** En ce qui concerne la représentation des femmes parmi les agents électoraux dans les bureaux de vote les observateurs du CRASC Centre ont signalé que : 3% des bureau de vote observés avaient trois femmes, 29% en comptaient deux et 49% n'en possédaient qu'une seule et dans 19% des bureaux de vote, aucune femme parmi les membres du bureau de vote était représentée.

Dans 86% des bureaux de vote, les présidents étaient des hommes. Les 14% restants étaient présidés par des femmes. Dans les bureaux de vote observés, 97% ont été aménagés de manière à assurer le secret de vote.

82% de tous les bureaux de vote observés étaient accessibles aux personnes à mobilité réduite (p.ex. personnes handicapées, femmes enceintes et personnes âgées) ; 18% n'étaient pas accessibles. Les représentants des candidats à la mise du vote étaient présents dans presque tous les bureaux de vote que les observateurs du CRASC Centre ont visité : (RHDP, 98%; GP PAIX 5% ; MGC 5 %; PDCI 76%; PPACI 6%; Indépendant 61%).

Tous les bureaux de vote observés par les observateurs du CRASC Centre, disposaient de bulletins de vote, d'urnes transparentes, d'encre indélébile, d'un registre ou d'une liste électorale, de tampons encreurs et d'enveloppes de transmission.

D'après les observateurs du CRASC Centre, le personnel de sécurité ne possédait pas d'arme dans 63% des bureaux de vote observés. Dans les autres bureaux de vote observés, 33% disposaient d'un personnel de sécurité armé.

- **Déroulement de vote :** Dans 92% des bureaux de vote observés par les observateurs du CRASC Centre, les agents électoraux ont vérifié que le nom de chaque électeur figurait toujours sur la liste électorale officielle avant de leur permettre de voter.

Dans 96% des bureaux de vote visités, les électeurs ont été marqués à l'encre indélébile après avoir voté, conformément aux procédures électorales habituelles.

Dans tous les bureaux de vote observés, les électeurs étaient tenus de signer ou d'apposer leurs empreintes digitales sur le registre électoral après avoir voté pour valider leur vote.

Tous les électeurs présentant une carte d'identité valide ont été vérifiés et autorisés à voter.

Dans 6 % des bureaux de vote observés, la priorité n'était pas accordée aux personnes âgées, aux femmes enceintes, aux mères allaitantes et aux personnes handicapées, leur permettant ainsi de voter avant les autres personnes dans la file d'attente.

La plupart des électeurs ont voté dans les bureaux qui leurs avaient été assignés. Par contre, 27 % d'entre eux ont été réorientés parce qu'ils s'étaient présentés au mauvais bureau de vote.

Dans tous les bureaux de vote observés, il n'y a eu aucune tentative de harcèlement ou d'intimidation des électeurs ou des agents électoraux pendant le vote.

- **Fermeture et comptage :** Dans 38 % des bureaux de vote observés, il n'y avait pas d'électeurs dans la file d'attente après 18 heures, et 46 % des bureaux de vote qui avaient des électeurs dans la file d'attente après 18 heures leur ont permis de voter.

Dans tous les bureaux de vote observés, le président de bureau de vote a fermé et scellé l'urne et a enregistré les numéros des scellés dans le formulaire de résultats après la fermeture.

Tous les bureaux de vote observés, le scellé de l'urne était intact au moment de la fermeture.

RÉSULTATS PROVISOIRES

- **Proclamation des résultats par la CEI :** Les observateurs du CRASC CENTRE ont tous été autorisés à observer la proclamation des résultats dans les démembrements de la CEI notamment dans les Commissions Électorales Communales, les Commissions Électorales Régionales, les Commissions Électorales Départementales et les Commissions Électorales Sous-Préfectorales. Dans toutes les circonscriptions observées, la CEI a procédé aux opérations de collecte et de proclamation des résultats provisoires après le scrutin conformément au mode opératoire. Aucune contestation des résultats par les représentants des candidats n'a été signalé lors de notre mission d'observation à la CEI.
- **Après proclamation des résultats:** Dans toutes les circonscriptions observées, les résultats ont été acceptés à l'unanimité. Il n'y a eu aucune manifestation de violence liée au contexte de la proclamation des résultats provisoires dans les localités observées.

RÉSULTATS PROVISOIRES

Sur la base de son observation avant, pendant et après le scrutin, la mission du CRASC Centre a noté que l'Election des Députés à l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire 2025 s'est généralement déroulée dans le calme et l'ordre. La commission électorale a fait preuve d'efficacité dans la gestion du processus électoral dans les zones observées.

Cependant, la mission a relevé certaines difficultés notamment une faible représentativité des femmes parmi les candidats, une accessibilité limitée aux bureaux de vote pour les personnes handicapées ; une faible utilisation des médias et réseaux sociaux par des candidats et une faible éducation des citoyens sur le processus du vote.

Le CRASC Centre félicite la Commission électorale indépendante (CEI) et les parties prenantes concernées pour la tenue de ces élections dans un climat apaisé. Le CRASC CENTRE formule les recommandations préliminaires suivantes ;



Au gouvernement

- ✓ Renforcer la loi sur la représentativité des femmes qui impose un minimum de 30% de femmes sur les listes de candidatures pour les assemblées élues afin d'assurer une représentation équitable des femmes dans les instances de décision.

A la CEI

- ✓ Renforcer la formation des agents électoraux en chapitre sur le rôle des observateurs électoraux.
- ✓ Renforcer la compréhension des citoyens sur les procédures électORALES et promouvoir une participation active à travers les campagnes d'éducation civique.

A la société civile

- ✓ Promouvoir la participation des citoyens au processus démocratique à travers la diffusion des messages clairs, inclusifs et accessibles, en faveur des groupes sous-représentés (jeunes, femmes, personnes en situation de handicap, populations rurales, etc.) et contribuant à renforcer la confiance des citoyen(ne)s dans le processus électoral ;
- ✓ Renforcer les candidats à l'utilisation des média et réseaux sociaux afin leur garantir l'accès aux médias et à l'information du public.

Ces résultats préliminaires sont basés sur des données d'observation recueillies dans les circonscriptions, les bureaux de vote et les démembrements de la CEI identifiés dans les zones Centre et Est. Une analyse complète, incluant des recommandations, sera présentée dans le rapport final d'observation électorale du CRASC Centre.

Remerciements

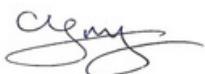
Le Centre régional d'appui à la société civile (CRASC centre) exprime sa gratitude à ses partenaires, notamment l'Union Européenne et European Partnership for Democracy (EPD) pour leur généreux soutien à l'observation des élections législatives de 2025 en Côte d'Ivoire. Le CRASC Centre salue également l'assistance technique fournie par le Réseau des Observateurs Électoraux d'Afrique de l'Ouest (WAEON) qui a facilité la mise en œuvre réussie de cette mission d'observation.

Le CRASC remercie également la Commission Électorale Indépendante (CEI), les partis politiques, des candidats, de la société civile, des médias, ainsi que des électeurs et les observateurs/observatrices pour leur action.

Signature Nom et Prénoms:

KONAN KONAN SYLVAIN

CHEF DE MISSION



À propos du CRASC Centre

La Maison de la Société Civile du Centre, aussi connue sous la dénomination commune de Centre Régional d'appui à la Société Civile du Centre de la Côte d'Ivoire, CRASC centre est née le 29 Juillet 2015. Le CRASC centre couvre 24 départements du Centre de la Côte d'Ivoire, délimitées au sein des 6 Régions administratives suivantes : le Gbéké, le Hambol, la Marahoué, le Bélier, le N'Zi, une partie du Iffou et le District Autonome de Yamoussoukro.

Le CRASC centre a axé son intervention sur le Renforcement des capacités des acteurs de la Société Civile (les OSC et leurs dirigeants/agents), l'accès à l'information brute en ce qui concerne les opportunités d'appui financier, technique, opérationnel ou institutionnel et l'accès à la connaissance dans le domaine de la gestion des OSC et du montage/ suivi- évaluation des projets d'OSC, le plaidoyer et le contrôle citoyen de l'action publique.

De façon global, le CRASC centre a pour objet d'apporter un appui aux OSC dans leur création, leur organisation, leur fonctionnement et tous autres services liés à la vie d'une organisation, faire des plaidoyers auprès de l'Etat sur des questions touchant les organisations de la société civile et promouvoir l'engagement citoyen à travers le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP).

Son travail s'inscrit dans un contexte de gestion et d'autonomisation des OSC afin qu'elles jouent pleinement leur rôle d'acteur de développement. Ainsi le CRASC centre a participé à la réalisation du projet de cartographie des OSC financé par l'Union Européenne de septembre 2017 à travers la collecte des données sur le terrain. Il a aussi exécuté des prestations et de marchés visant toujours le renforcement des capacités de plus de 950 OSC dans le cadre de LIANE 2. Le CRASC centre a pris position pour renforcer la liberté d'association dans une déclaration commune relative à l'avant-projet de loi sur les associations en Côte d'Ivoire.

Le CRASC centre est devenu un partenaire de l'Etat de Côte d'Ivoire dans le cadre de sa mise en œuvre de sa politique de bonne gouvernance à travers la réalisation d'enquête de satisfaction auprès des citoyens sur la délivrance des services publics en matière d'éducation et d'inclusion financière dans différents chefs-lieux de district.



Toutes ces actions conjuguées ont permis au CRASC Centre de se positionner comme un acteur incontournable dans le processus de renforcement de la cohésion sociale et de la démocratie en Côte d'Ivoire. Ainsi, le CRASC Centre a participé à une mission d'observation électorale lors des élections locales du 02 septembre 2023 dans la région de Bouaké. Enfin le CRASC centre a vu ses capacités renforcées dans le domaine de la Démocratie notamment sur l'observation citoyenne des élections grâce à EPD sur le projet WYDE.